

Les bons réflexes

Aux abords de la maison

- Fermer les portes à clé lorsque l'on est au jardin ou au garage, chez un voisin, y compris pendant les courtes absences.
- Ne pas laisser traîner des outils aux abords de la maison (pelle, pioche, échelle, ...)

Chez soi

- Placer en lieux sûrs et éloignés des issues, les objets de valeurs (bijoux, argent, ...) et du quotidien (cartes de crédit, sacs à main, clés de voiture, ...).
- Faire marquer ses objets de grande valeur.
- Ne pas inscrire ses noms et adresses sur ses trousses de clés :

ILS POURRAIENT ÊTRE UTILISÉS POUR VOUS CAMBRIOLER !

Désormais l'arrosage, l'éclairage, l'alarme, ... peuvent être préprogrammés voire contrôlés à distance par téléphone :

CELA PERMET DE SIMULER UNE PRÉSENCE !

En cas d'absence

- Ne pas laisser ses clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, pot de fleurs, ... Les confier plutôt à une personne de confiance.
- Ne pas communiquer son absence et sa durée sur les réseaux sociaux et/ou sur son répondeur téléphonique ... transférer de préférence sa ligne fixe sur son portable.
- Demander à une personne de confiance de vider sa boîte à lettres.
- Verrouiller si possible les portes intérieures, en cas d'absence prolongée.

Brigade de Gendarmerie de FRONTON :

05 34 27 93 60 ou 17

Police Municipale de FRONTON :

06 07 98 46 84

Les bons réflexes

En cas de cambriolage

Avant l'arrivée des forces de l'ordre ...

- Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur : ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre et interdisez l'accès des lieux

Une fois les constatations faites...

- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés.
- Déposez plainte à la brigade de gendarmerie, en vous munissant d'une pièce d'identité.
- Déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés.



Votre référent de quartier :

Nom :

Prénom :

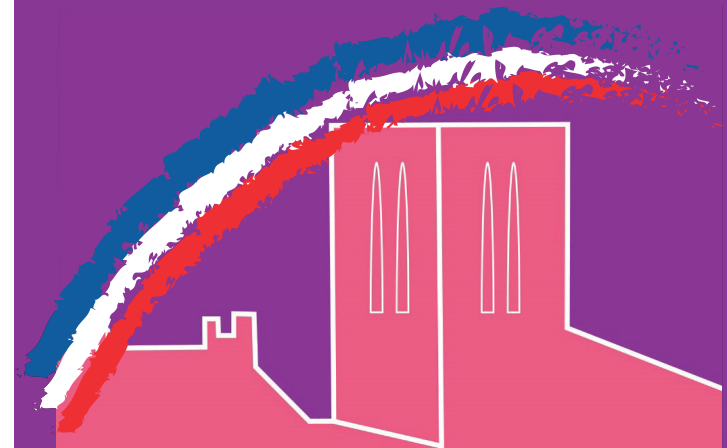
Téléphone :

Courriel :

Ce document vous est remis par un référent citoyen de la « Participation citoyenne » en collaboration avec la Gendarmerie Nationale et la Police Municipale.



Devenez
acteur de
la sécurité
de votre
environnement



PARTICIPATION
CITOYENNE

Qu'est-ce que la participation citoyenne ?

La « **Participation citoyenne** » est basée sur un partenariat entre la Gendarmerie Nationale, la collectivité de Fronton, sa Police Municipale et la population. Elle suppose le signalement aux forces de l'ordre, par les habitants d'un quartier de tout déplacement ou comportement pouvant apparaître anormal, voire suspect.

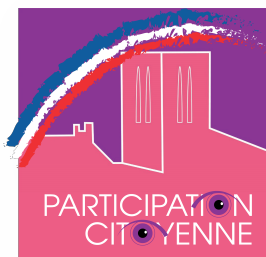
La « **Participation citoyenne** » est un dispositif participatif complémentaire de proximité dans la lutte contre les cambriolages. Il n'a pas vocation à se substituer à l'action des forces de l'ordre.

La « **Participation citoyenne** » vient compléter les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune (opération de tranquillité vacances, réunions de sensibilisation, développement de la vidéoprotection,...).

La « **Participation citoyenne** » se trouve sous le contrôle de l'Etat, elle repose sur un protocole conclu entre le Préfet, le Maire et l'Autorité Judiciaire.

La « **Participation citoyenne** » permet :

- de renforcer le lien relationnel entre les habitants d'un même quartier et d'amplifier leur sens civique
- de rassurer les personnes vulnérables et contribuer à leur protection
- d'encourager les citoyens à la réalisation d'actes de prévention élémentaires
- de constituer une chaîne d'alerte de manière à démultiplier les services de sécurité et d'intensifier les contacts avec ces derniers.



Le circuit de l'information dans le dispositif « Participation citoyenne »



* **Je note tout élément susceptible d'aider les forces de l'ordre :**

- Tenue vestimentaire, nombre, taille...
- Marque, modèle et couleur du véhicule
- Plaque d'immatriculation, direction de fuite...

 **Je n'interviens pas en personne** 



Les missions du Référént de quartier

Le **RÉFÉRENT DE QUARTIER** est un interlocuteur privilégié de votre quartier, choisi parmi les volontaires, sensible aux questions de sécurité et au sens civique.

Le **RÉFÉRENT DE QUARTIER** va :

- **OBSERVER** le quartier
Il **ne doit pas** surveiller ou patrouiller
- **RENSEIGNER** ses correspondants désignés sur des **FAITS**
Il **ne lui est pas demandé** de fournir des renseignements sur des personnes
- **RECUEILLIR DES FAITS** pertinents pour la sécurité de votre quartier que vous souhaitez voir pris en compte

Le **RÉFÉRENT DE QUARTIER** expliquera le dispositif à son voisinage.

Le **RÉFÉRENT DE QUARTIER** sera régulièrement invité à participer à des réunions de concertation avec la **Gendarmerie Nationale** et la **Police Municipale**.

